



COMMUNE DE SAVIESE

Conseil communal

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 30 octobre 2012

Le Conseil communal a adjugé à l'entreprise Héritier & Cie SA l'amélioration des routes agricoles. Ces routes sont situées au-dessus de la zone à bâtir primaire. Ces travaux sont subventionnés à 70% par l'Etat du Valais et la Confédération.

Les mandats de génie-civil et d'appareillage pour l'amélioration de la route de Prarainson ont été attribués respectivement aux entreprises Evéquo SA et Reynard Sanitaire-Ferblanterie, pour le prix de leur offre les meilleures marchés.

La limite cantonale Valais – Berne suit la ligne naturelle de partage des eaux en montagne, à quelques exceptions (col de la Gemmi, col du Sanetsch) définies dans les traités intercantonaux. Aujourd'hui, la ligne naturelle de partage des eaux devient visible au fur et à mesure de la fonte des neiges. Les plans du canton du Valais et du canton de Berne présentent quelques différences concernant le tracé de la limite cantonale.

La Confédération exige des limites territoriales approuvées et mutuellement reconnues dans toute la Suisse. Raison pour laquelle la limite Valais – Berne fait actuellement l'objet d'une nouvelle détermination par photogrammétrie entre les Communes de Gadmén/Obergoms et de Gsteig/Savièse en vue d'une reconnaissance formelle par les communes concernées et les deux cantons.

Une séance s'est tenue cet été au col du Brochet à laquelle participaient les représentants des cantons de Berne et du Valais et des communes de Lauenen et de Savièse.

A la demande de la Commune de Savièse, les participants s'accordent rapidement sur le fait que la limite cantonale doit désormais suivre la crête qui est tenue pour la plus probable.

Les représentants des deux communes et des deux cantons ont opté pour le tracé respectant la valeur du sol.

Selon la loi sur les rapports entre les Eglises et l'Etat, les frais d'entretien et d'exploitation de la salle paroissiale sont considérés comme frais de culte, donc à la charge de la Commune.

Le budget 2013 de la Paroisse à la charge de la Commune se monte à CHF 484'000.---

Un montant de CHF 30'000.— a été budgétisé pour le nettoyage des vitraux et une étude pour le remplacement de l'éclairage de l'Eglise.

Ces prochaines années, des frais importants devront être engagés par la Paroisse, soit :

- remplacement des vitres de la salle paroissiale
- remplacement de l'éclairage de l'Eglise (1 mio)

Il ressort du questionnaire envoyé à toutes les personnes âgées de 65 ans et +, que la plupart des personnes interrogées se sentent bien intégrées mais il est bon de rester attentifs aux besoins des personnes âgées. Certaines personnes ne sont pas satisfaites des services d'aide à domicile. Les résultats de l'enquête seront publiés dans le bulletin d'information ainsi qu'une information pour signaler aux personnes âgées les structures existantes (Entr'aide, Pro Senectute, les bénévoles pour le home,...).

Les personnes âgées souhaiteraient quelques infrastructures supplémentaires (bancs publics, arrêts postaux).

Plusieurs personnes étant intéressées à assister à des conférences, la commission des affaires sociales organisera d'ici la fin de l'année un atelier portant sur la mémoire.